38/40 Chemin de Liffard

Saint-Simon

Complément tarifs

Voici les contributions d'urbanismes auxquelles vous serez assujettis dès lors que vous aurez obtenu votre Permis de Construire. Attention : le montant des contributions peut changer. Nous vous précisons que vous restez redevables des taxes en vigueur au moment de l'obtention de votre PC. **Taxes d'Urbanisme - liées à la construction et à l'Obtention du Permis de Construire :**

* **PFAC** : De 1 à 4 pièces : **2217.97€**, 5ième pièce : + 560.28€
* **Taxe d'Aménagement** : (Base 2020 :759€) Part Communale 16% + Part Départementale + Redevance Archéologie préventive 1,7%.

 Groupe FG

22 RUE Maurice Fonvieille 31 000 Toulouse